



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE MUSSIG**

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DES CONDITIONS  
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL  
N°2023-10**

**Le Maire,**

- VU** l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;
- VU** l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques » et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;
- VU** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;
- VU** le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et notamment son article 2 ;

**CONSIDÉRANT** les préconisations de lutte contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la consommation d'énergie ;

**ARRÊTE**

- Article 1 :** Les conditions d'éclairage public nocturne sur le périmètre de la Commune de MUSSIG sont modifiées à compter du 30 Janvier 2023, dans les conditions définies ci-après. Ces modifications sont mises en œuvre de façon permanente.
- Article 2 :** Sur l'ensemble du périmètre de la Commune de MUSSIG, l'éclairage public sera éteint de 23h30 à 5h30, tous les jours.
- Article 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par affichage en Mairie, ainsi que via les différents supports de communication que possède la municipalité.
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Sélestat-Erstein,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sélestat,
  - Monsieur le chef de l'Unité Technique de Sélestat
  - Monsieur le Chef du Centre de Secours de Sélestat

Fait à MUSSIG, le 27/01/2023

Le Maire,  
Philippe WOTLING

